

**ECOLE ELEMENTAIRE**  
46 RUE BOULARD  
75014 PARIS  
Tél : 01 45 40 58 29  
Fax : 01 45 41 13 58  
Courrier électronique / e-mail  
ce.0750838d@ac-paris.fr

RECTORAT  
DE L'ACADÉMIE  
DE PARIS  
ENSEIGNEMENT SCOLAIRE :  
94, Avenue Gambetta  
75984 Paris cedex 20  
Tél : 01 44 62 40 24  
Fax : 01 44 62 40 10

CIRCONSCRIPTION 14 A Montparnasse  
188, rue d'Alésia 75014 PARIS  
Tél : 01 45 43 46 76  
Fax : 01 45 45 00 28

Nom du directeur

M. Michel CAUCHARD

A Madame l'inspectrice de l'Education nationale  
14 A.

Monsieur le Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement.  
Madame la Chef de circonscription des affaires  
scolaires du 14<sup>e</sup> arrondissement.

Monsieur le DDEN.

Mesdames, Messieurs les parents élus.  
Mesdames, Messieurs les enseignants.

Paris, le 19/06/2011

**Objet ordre du jour DU CONSEIL D'ECOLE DU 07 06 11  
DE 18H à 20H.**

**Madame, Monsieur,**

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de la synthèse du Conseil d'Ecole du 07 06 11.

### **SECTION I Le scolaire**

#### **1. Structure pédagogique et effectifs.**

05/05/2011		Prévisions compte tenu des dérogations éventuelles EN CP
EFFECTIFS PAR NIVEAUX	CLASSES	EFFECTIFS PAR CLASSE
CP 73	1 CPA	24
	2 CPB	24
CE1 60	3CPC	25
CE2 68	4 CE1A	30
CM1 52	5 CE1 B	30
CM2 62	6 CE2A	30
CLIS 12		
Total sans la clis 315 28,64	7 CE2B	30
	8 CM1A	30
	9 CE2/CM1	8+22=30
	10 CM2 A	31
	11 CM2 B	31
	12 CLIS	12

- Ces effectifs chargés rendent plus difficiles les intégrations des élèves de CLIS dans les classes. Un seul poste d'Assistante de Vie Scolaire, pour la CLIS, l'an prochain, au lieu de un et demi cette année. Pas d'Assistante de Vie Scolaire individuelle prévue.

**Les associations de parents d'élèves** proposent d'adresser un courrier au Rectorat pour demander le maintien du demi poste d'AVS CO.

- **L'équipe pédagogique** n'indique pas la répartition des classes.

Les parents d'élèves sont invités à ne pas essayer d'interférer par des demandes particulières.

- **La FCPE** demande si la livraison des nouveaux logements sociaux du Square Delormel a déjà un impact sur les effectifs. Le directeur répond que cet effet reste encore ponctuel.

- **La FCPE** demande si on peut faire valoir cette future montée d'effectifs pour anticiper une ouverture de classe. Le directeur répond qu'aucune ouverture de classe n'est prévue et que la moyenne reste en deçà du seuil d'ouverture.
- **Les associations** s'interrogent sur la capacité d'accueil de la cantine et des locaux. **Le directeur** répond que la restauration scolaire est organisée en self service ; les effectifs ne posent donc pas de problème. S'agissant des classes les locaux sont spacieux et du mobilier a été commandé.

## **2. Les professeurs de la Ville de Paris.**

**MME ROCHET**, professeur de musique, lit une lettre qui sera annexée.

En effet les professeurs de musique, d'arts visuels et d'éducation physique de la Ville de Paris sont inquiets pour leur avenir. Le directeur rappelle que généralement, en France, ces disciplines sont enseignées exclusivement par les professeurs des écoles, lesquels, à Paris, bénéficient d'un partenariat riche avec ces professeurs de la Ville de Paris.

## **3. La question du professeur stagiaire (non reconduit cette année)**

**Le directeur** informe que le dispositif de l'an dernier n'est pas reconduit. Il en profite pour saluer les qualités professionnelles de **Mme PRAT** qui va être titularisée.

**Les associations de parents d'élèves** s'interrogent sur l'évolution du dispositif dans d'autres écoles. Le directeur répond qu'il sera différent, mais que n'étant pas concerné, il ne l'a pas approfondi.

## **4. Les nouveaux enseignants.**

Départs **MME SERIO, MME PRAT, MME RIGAUT**. **Le directeur** les remercie pour leur professionnalisme et leur souhaite du bonheur dans leurs nouvelles affectations. **Les associations** appuient ces remerciements.

**Le directeur** en profite pour saluer très chaleureusement **Mme ANNE CLAIRE MAHNES, Présidente de la FCPE Boulard**, qui va partir. **Toute l'équipe pédagogique** s'associe à cet hommage pour l'aide apportée à l'Ecole de la République et à la défense de ses valeurs.

Trois nouvelles enseignantes sont nommées.

## **5. La nouvelle sectorisation pour le collège Paul Bert.**

**La FCPE** confirme la réaffectation du quartier compris entre les rues Brézin, Général Leclerc, côté pair et Mouton Duvernet, au collège Paul Bert. Cette décision sera officialisée ultérieurement.

## **6. Bilan du sondage sur le temps scolaire.**

**La FCPE** souhaite savoir si un bilan du sondage sur le temps scolaire a été communiqué. Le directeur répond qu'il n'a pas d'informations à ce sujet. Il sait seulement que le temps scolaire reste inchangé pour l'année prochaine.

## **7. Les évaluations CE1.**

Les saisies sont en cours. Elles seront données aux parents prochainement. De même les validations du palier 1 du socle commun, en même temps que le livret périodique.

## **8. Bilan des classes patrimoine, classes vertes et sorties.**

**MME QUESSELAIRE, MME GUYOY, MME DAVAN, MME BRIAND** sont remerciées pour avoir emmené les élèves en classes patrimoine ou de découverte. Le Conseil d'Ecole salue notamment **Mme BRIAND et Mme DAVAN** pour avoir construit ces projets seules, en dehors du cadre de la Ville de Paris.

Les élèves de la CLIS sont partis une journée à Alençon, passer le brevet Handicap-chien.

A l'initiative d'une mère d'élève, professeur à l'Ecole Normale Supérieure, plusieurs classes ont eu pu procéder à des expériences de chimie avec des étudiants de la rue d'Ulm. La communauté éducative salue la qualité de l'accueil, l'organisation, et le dévouement du personnel encadrant et des étudiants.

**La FCPE** précise que de plus en plus de partenariats sont proposés par les établissements d'enseignement supérieur. **Le directeur** confirme et indique que de nouveaux projets sont dorénavant et déjà programmés, notamment avec le Fonds Municipal pour l'Art Contemporain et une classe de CM2. Une sculpture sera installée pour l'année dans l'école et un travail sera noué avec des étudiants en architecture et les élèves.

## **SECTION II Le périscolaire**

### **1. Le centre de loisirs cet été.**

Il sera dans l'école Sévero tout l'été, en raison des travaux de peinture à Boulard.

### **2. L'encadrement périscolaire l'an prochain : quelles personnes pour combien de postes ?**

Pas de précision. Jamais avant la rentrée. Normalement 11 postes pour l'interclasse. Mais l'année commence avec 9 postes. Un poste supplémentaire est accordé pour les PPS (projets personnalisés de scolarité ; un autre, au regard des effectifs. Sauf s'ils demandent à changer d'école, les deux titulaires restent. De même la bécédiste.

## **SECTION III Les partenariats**

### **1. La coopérative scolaire**

**Mme Debieu, mandataire de la coopérative**, et **LES ENFANTS D'ABORD** souhaitent revenir sur le malentendu à propos de la demande de financement, par LES ENFANTS D'ABORD, du voyage de 9 enfants participant au Championnat de France des Echechs, organisé par la Fédération nationale des échecs.

**La mandataire de la coopérative** explique que le refus, décidé collectivement par tous les enseignants, a été motivé par plusieurs critères :

- Cette opération ne concerne que quelques enfants (9) certes inscrits dans un atelier bleu ; mais cet atelier bleu de la Ville de Paris n'est pas l'organisateur.
- Dès lors la coopérative n'est pas compétente puisqu'elle a vocation à aider les projets des classes entières ou de l'école.
- En outre, en subventionnant, la coopérative eût été impliquée dans un projet de sortie qu'elle ne maîtrisait pas, notamment au regard des règles de sécurité et d'encadrement.
- Mme Debieu a, du reste, pris attache avec le Président de l'OCCE, qui l'a confortée dans sa décision. Elle précise qu'il ne s'agit pas de corporatisme, mais de l'application simple des règlements de l'OCCE.

#### **LES ENFANTS D'ABORD :**

- Comprennent parfaitement l'argumentaire et ne contestent en aucune manière la décision souveraine de la coopérative scolaire ;

Mais leur regret porte sur le fait que :

- cette décision a été transmise de manière très procédurale, sans conversation préalable qui aurait permis de lever certains malentendus et crispations mutuelles ultérieures, notamment que la demande faite le 3 mai à la coopérative leur semblait légitime par le fait que le directeur avait dès le mois de mars adressé à tous les parents élus, ainsi qu'aux instances de l'Education nationale et de la Mairie un courriel indiquant : « Notre école est championne de Paris aux échecs... nous allons donc en championnat de France. »
- que l'utilisation des badges vendus en dehors de l'établissement, siglés ECOLE BOULARD, ne constituait en aucun cas une quelconque provocation, puisqu'il s'agit du nom de l'équipe, tel qu'inscrit dans cette compétition.
- En outre, **LES ENFANTS D'ABORD** comprennent que ces badges, arborés dans l'école par quelques enfants, puissent être considérés comme des objets dangereux et aient donc été confisqués au regard du règlement scolaire - et de l'interdiction du prosélytisme, précise Mme Debieu- mais déplorent des remarques inappropriées aux élèves, qui relevaient avant tout d'un désaccord entre adultes.

Pour répondre à l'interrogation **des ENFANTS D'ABORD**, **Mme DEBIEU** précise que la coopérative distribue 150 Euros aux classes, quatre fois dans l'année, sous forme de régies d'avance et 75 Euros par classe par trimestre pour les sorties. Des matériels sont achetés pour l'école. L'argent restant en banque peut être utilisé l'année suivante.

### **2. La fête de l'école**

**Les Enfants d'Abord** souhaitent savoir ce qui a motivé la décision de restreindre l'accès à la fête de l'école.

**Le directeur** répond que la contrainte du plan Vigipirate Rouge conduit à filtrer les entrées ; d'autre part il a en mémoire des incidents avec des adolescents.

**Les Enfants d'Abord** font remarquer que le plan Vigipirate Rouge est activé depuis 2004 - non, précise le **directeur**, c'est le plan orange qui était activé ; des instructions ont été données récemment par le Ministère de l'Intérieur - et que le système de cartons d'invitation n'est pas suffisant pour éviter des intrusions malveillantes préméditées et qu'il faudrait vérifier également les cartes d'identité, ce qui leur paraît ni faisable, ni approprié. D'autre part les incidents cités n'ont jamais été évoqués sur le moment, ni même l'an dernier, où la fête s'était bien passée.

**Le directeur** se charge du filtrage avec la gardienne.

**Le directeur** indique que la convention d'utilisation des locaux signée par la Ville de Paris oblige à préciser le nombre de personnes présentes (la demande a été faite pour 700 personnes) compte tenu d'une déperdition possible de 100 enfants sur 305 élèves. La convention exige par ailleurs la restitution des locaux à 11h30.

**Le Conseil des Maîtres** souhaite une fête rassurante pour les enfants.

**La FCPE** demande si les petits frères et sœurs sont également non conviés. **Le directeur** répond que ce ne sont que les adolescents qui posent problème.

**Les ENFANTS d'Abord** demandent ensuite ce que les enseignants souhaitent faire dans le cadre de l'école.

**L'équipe pédagogique** répond que de nombreuses initiatives (spectacles notamment) étant organisées, ils ne pourront prendre en charge l'organisation de la fête.

**Les ENFANTS d'Abord** indiquent qu'ils ne se trouvent pas légitimes pour organiser sans l'équipe pédagogique, une fête dans le cadre de l'école.

**Les ENFANTS d'Abord** ne souhaitent pas dans ces conditions être associés à cette organisation, qui d'ailleurs a été actée par une lettre de cadrage du directeur, avant la réunion proposée aux parents d'élèves et sans discussion.

**La FCPE** estime que, traditionnellement, c'est aux associations de parents d'élèves qu'incombe l'organisation de la Fête, et que la présence des enseignants(s) ce jour là est suffisante et très importante pour les enfants et leurs parents. Pour la FCPE, il est important que tous les parents se mobilisent pour que cet événement soit une réussite, et que son existence soit préservée; on assiste en effet, peu à peu, à la disparition des fêtes de fin d'année dans bon nombre d'écoles parisiennes. La **FCPE** informe qu'un mot a été diffusé, comme convenu à la réunion du 31 mai, pour demander aux parents une sono, le principe retenu étant un bal costumé.

#### **SECTION IV Les travaux**

##### **1. Les travaux en cours.**

- Réfection des peintures du 1<sup>er</sup> étage cet été.
- Isolation et insonorisation de la hotte de la cuisine, bruyante dans la classe de Mme Guyot, laquelle remercie les associations pour leur mobilisation en faveur de ces travaux en cours.

*Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments, dévoués aux règles et valeurs de l'Ecole Républicaine.*

*Signé      LE DIRECTEUR  
Rédacteur de cette synthèse*

**signé Mme Naury pour la FCPE**

**signé Mme Combelles pour LES ENFANTS D'ABORD**

**<sup>1</sup> POST SCRIPTUM**

---

<sup>1</sup> "hors conseil d'école : Le départ de Mme DUCRET RIGAULT annoncé au moment du CE n'aura finalement pas lieu. Mme DUCRET RIGAULT restera en poste à l'école élémentaire BOULARD à la rentrée 2011."